

Mobiliser les propriétaires pour mobiliser les bois

Christine Pompougnac, CRPF d'Île-de-France et du Centre

La mobilisation des bois est un enjeu majeur. Mais elle ne se fera pas sans celle des propriétaires privés. Pour y parvenir le Centre régional de la propriété forestière d'Île-de-France et du Centre a lancé une étude de motivation des propriétaires résolument tournée vers l'action.

Mieux connaître pour mieux agir

Après le Grenelle de l'environnement et le discours du président de la République à Urmatt, la mobilisation des bois est une priorité. C'est aussi une réalité en régions Centre et Île-de-France ; les forêts privées ne sont exploitées que pour 60 % de leur accroissement en volume malgré une surface moyenne de propriété supérieure à la moyenne nationale (14 ha en région Centre, 12 en Île-de-France, 9 en France pour les forêts de plus de 1 ha).

Le CRPF d'Île-de-France et du Centre a donc souhaité mieux percevoir les motivations des propriétaires et les freins ou ressorts qui président à leurs décisions en matière de gestion forestière et de mise en marché des bois. Une première enquête avait été menée en 2007 par l'ENESAD⁽¹⁾ auprès d'une centaine de propriétaires. Elle avait notamment révélé que la moitié d'entre eux n'attribuaient aucun objectif économique à leur forêt. Ce constat étonnant a poussé le CRPF à compléter cette étude pour aller plus loin ; aujourd'hui l'objectif est de trouver des leviers permettant de dynamiser la sylviculture et d'accroître la mobilisation des bois afin d'inscrire les propriétaires privés comme premier maillon d'une filière économique dont les perspectives de développement à moyen terme sont importantes.

L'étude se décompose en deux phases :

→ un questionnaire a été envoyé à tous les propriétaires de plus de 10 ha de bois en mars 2010. Les réponses (présentées plus loin) permettent une première approche de leur profil, leur gestion, leurs motivations et leurs sentiments sur la forêt,

→ des propriétaires n'ayant pas répondu au questionnaire ont été contactés par une agence de communication pour en savoir plus : mieux cerner cette population *a priori* moins sensibilisée et tenter des approches pour les rendre actifs.

En associant un volet prospectif à ce volet sociologique cette étude s'inscrit dans une démarche résolument opérationnelle, orientée vers la connaissance des propriétaires forestiers, l'évaluation des actions existantes, la détermination de mesures incitatives et d'actions de communication dans un objectif de mobilisation des bois. Ainsi le recours à un cabinet de communication professionnel apporte l'expertise indispensable pour rendre cette étude efficace.

Des propriétaires de patrimoine plus que de bois

Le questionnaire a été envoyé avec l'édition de mars 2010 de la revue trimestrielle du CRPF, auquel était jointe une enveloppe-réponse. 7 % des des-

tinataires ont répondu (550 en Région Centre, 80 en Île-de-France), ce qui représente un taux de retour satisfaisant pour une telle enquête. Voici les résultats* enregistrés pour la région Centre (l'Île-de-France est en cours de traitement). La plupart des questions permet plusieurs réponses ; la somme des pourcentages peut donc dépasser 100 %.

Homme, 69 ans, très attaché à sa forêt...

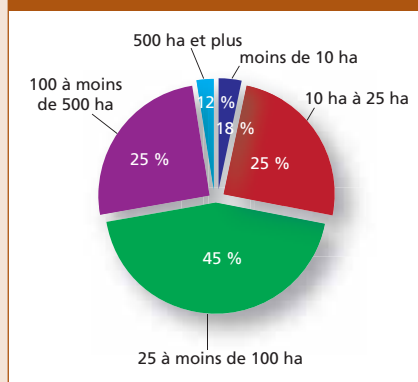
Les personnes, qui ont répondu, sont des hommes pour 83 %, en moyenne âgés de 69 ans et retraités pour plus des 2/3. Ils sont majoritairement propriétaires individuels. Seuls 15 % sont en indivision, 12 % en SCI et autant en Groupement Forestier. La forêt a été acquise pour plus de la moitié par héritage ou donation et pour 40 % après 50 ans.

Plus d'un tiers habite à plus de 50 km de sa forêt, mais 1/4 d'entre eux possède une résidence secondaire à moins de 50 km. Malgré la distance, 43 % des répondants visitent leur forêt au moins 1 fois par semaine. En effet, la quasi-totalité des répondants est **très attachée à sa forêt.**

...souhaitant l'améliorer...

Plus d'1/3 gère seul sa forêt, la moitié avec l'aide d'une coopérative ou d'un expert. L'objectif est d'améliorer la

Figure 1 : surface de la forêt des répondants



forêt pour 40 % des répondants, mais les difficultés d'**exploitation et de vente** représentent le premier frein à cette gestion. La quasi-totalité des forêts sont soumises à Plan simple de gestion (PSG) ; ce document est utilisé « régulièrement » pour 60 %, « parfois » pour 32 %.

Les forêts font habituellement l'objet de :

- coupes de bois régulières (chauffage, industrie ou bois d'œuvre) pour 64 %,
- chasse (personnelle pour 58 %, louée pour 35 %),
- entretiens réguliers (chemins...) pour 54 %,
- interventions sylvicoles pour 35 %.

Plus de la moitié des répondants réalisent leurs coupes **parce qu'elles sont**

inscrites au PSG et presque autant suite à des dégâts (tempête, problème sanitaire...). 83 % sont satisfaits de cette exploitation ; en premier lieu pour la sylviculture (22 %), puis pour l'amélioration de la forêt (14 %). Le prix de vente est la 3^e cause de satisfaction mais la première d'insatisfaction (1/3).

...recherche personne de confiance

31 % des répondants n'adhèrent à aucun organisme forestier. 56 % se renseignent sur la forêt auprès du CRPF, 42 % auprès de leur expert ou coopérative. **5 % ne savent pas à qui s'adresser**. 80 % s'informent grâce à des revues (celle du CRPF pour 71 % d'entre eux), 30 % en participant à des réunions. Les médias numériques restent minoritaires (8 % des répondants). La propriété forestière représente avant tout **un patrimoine à conserver** (87 % des répondants), puis un territoire de chasse ou un milieu naturel à préserver (64 %). Plus des 3/4 considèrent que couper du bois c'est entretenir la forêt, moins de la moitié y voient une source de revenu.

L'aspect patrimonial apparaît encore en première ligne comme réponse à la question « Qu'est-ce qui vous mo-

tiverait pour couper du bois ? » (2/3 des répondants) et 44 % citent la **confiance en l'acheteur** ».

Les contraintes ressenties sur la forêt sont :

1. la fréquentation du public (30 %),
2. la méconnaissance des techniques (26 %) et des organismes (11 %),
3. la réglementation (16 %).

Plus de la moitié des propriétaires connaît les mesures fiscales forestières et en bénéficie. Comme évoqué lors du discours d'Urmatt, en contrepartie de ce soutien financier de l'État, près de la moitié accepterait que la réalisation des coupes et travaux prévus au PSG soit obligatoire et seulement 4 % que la gestion de leur bois soit confiée à un professionnel. Mais plus d'1/3 redoute l'accumulation de contraintes, la complexité et la paperasse.

De nombreux propriétaires se sont également librement exprimés : ils regrettent des prix de vente trop faibles, un désengagement de l'État ou, à l'inverse, ne veulent aucune intervention de l'État afin de conserver leur liberté, réduire les contraintes...

Figure 2 : « dans la gestion, qu'est-ce qui vous motive ? »

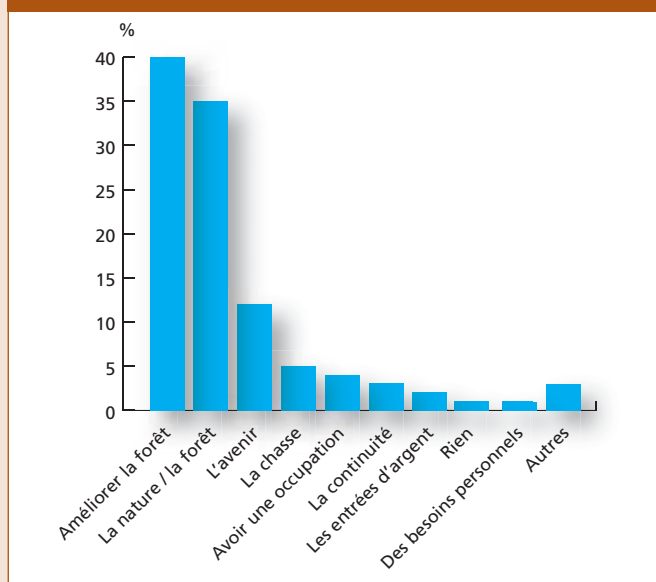


Figure 3 : « dans la gestion, qu'est-ce qui vous freine ? »

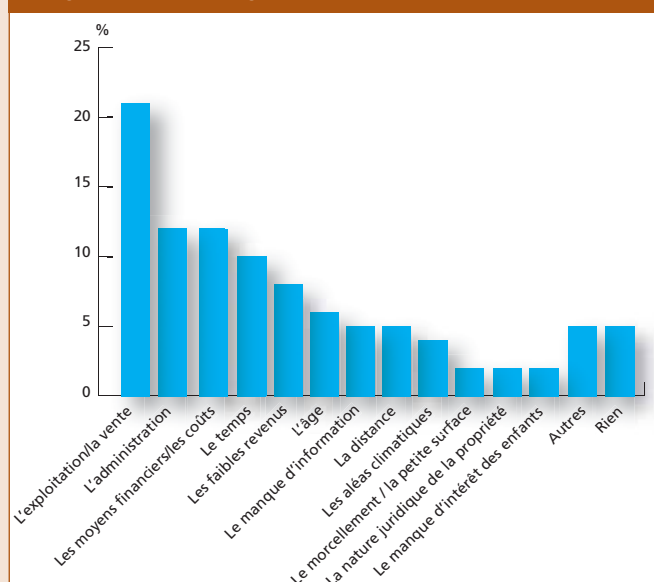


Figure 4 : « votre propriété forestière représente »*

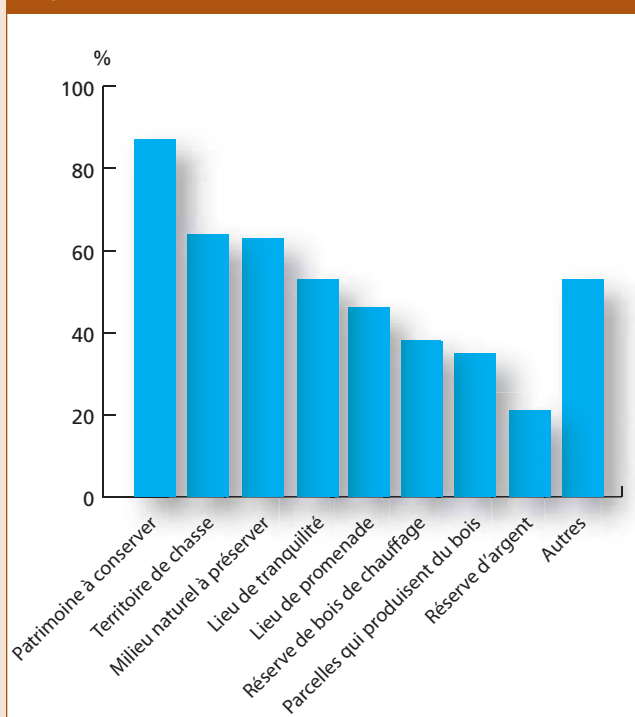
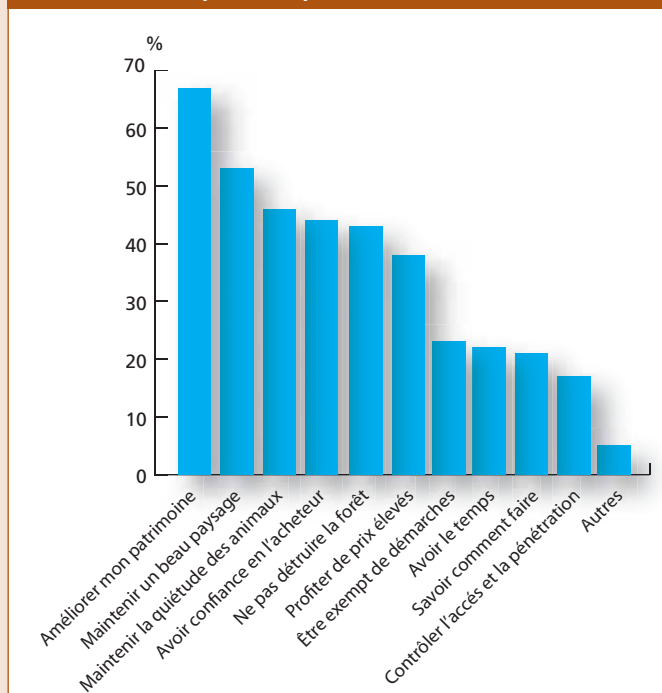


Figure 5 : « qu'est-ce qui vous motiverait pour couper du bois ? »*



D'autres encore remercient les organismes forestiers pour l'aide qu'ils leur apportent.

Comment agir ?

L'agence de communication a analysé cette enquête qu'elle a complétée en contactant 70 propriétaires qui n'avaient pas répondu au questionnaire, ainsi que différents acteurs et intervenants en forêt privée (syndicats, organismes de développement, exploitants forestiers...). Parmi les constats, deux paraissent essentiels :
 → Les propriétaires forestiers constituent une **population excessivement hétérogène**. Aux dires de notre expert en communication, il n'est pas de « vendeur » ayant un public aussi disparate. Or, les CRPF sont bel et bien vendeurs d'un message incitant les propriétaires à gérer durablement et à mobiliser leurs bois. On imagine alors la difficulté de la tâche !

→ La **défiance vis-à-vis des intervenants extérieurs** est un frein important à la mobilisation des bois. Nombre

de propriétaires avouent « ne pas savoir à qui s'adresser » et sont perdus dans la jungle des organismes. Pire : ils redoutent le marchand de bois. Cette méfiance est parfois issue d'une mauvaise expérience (qui traverse facilement les générations) dont l'impact perdure bien plus qu'une opération qui se serait bien déroulée. Elle est sans doute due aussi à une méconnaissance du marché du bois : le propriétaire, ignorant la valeur de ses bois a le sentiment de « se faire avoir » comme d'autres l'ont été par leur garagiste !

Pour résoudre ces problèmes plusieurs pistes sont envisagées, selon le degré de motivation des propriétaires.

Faciliter le déroulement du processus de coupe de bois

L'objectif est de simplifier les démarches du propriétaire, actuellement très segmentées depuis le diagnostic jusqu'à l'exploitation. En effet chaque étape (conseil, marquage de coupe, vente, exploitation) fait intervenir une

personne différente, qui nécessite des contacts et des démarches supplémentaires. L'idéal serait donc que la visite-conseil enclenche un processus relativement transparent pour le propriétaire jusqu'à la « remise de chèque ». Cette « offre globale » nécessite un effort de synergie des différents intervenants : à la fois visuel (nom et logo unique) mais aussi organisationnel (relai entre intervenants, voire guichet unique).

Dans cet esprit, le CRPF a amorcé en 2010 des visites-conseils qui visent à accompagner le propriétaire jusqu'à l'exploitation des bois : après diagnostic, le CRPF propose plusieurs maîtres d'œuvre au propriétaire pour réaliser l'intervention. Il en choisit un (ou décide de la réaliser lui-même), s'engage à le contacter ou charge le CRPF de le faire puis fait l'objet d'un suivi par le CRPF pour l'épauler dans sa démarche. Cette opération reçoit un **franc succès**, tant de la part des propriétaires qui (re)découvrent leur forêt et ses

potentialités, que de celle des gestionnaires qui parviennent à concrétiser des coupes. Elle instaure un climat de confiance, facteur essentiel à l'avancée du processus. Elle nécessite toutefois des moyens importants, actuellement fournis par la Région Centre et le département du Loiret.

Développer des messages adaptés

Les propriétaires forestiers ont des centres d'intérêt et des motivations très variées. La protection de la nature, la chasse, la transmission du patrimoine, le maintien d'un beau paysage sont les plus courants, bien avant la sylviculture et la production de bois. Pourtant ils ne sont pas contraires ; à l'inverse, la sylviculture participe à l'amélioration de l'environnement, du patrimoine, des conditions de vie du gibier... Nous devons donc amplifier ces messages, tout en rétablissant certaines vérités oubliées (couper du bois ne détruit pas la forêt...).

Parallèlement le CRPF s'efforcera d'améliorer ses supports de communication (revue, fiches techniques, programme de formation, site Internet, lettre d'information électronique) :

- clarifier les messages,
- homogénéiser leur graphisme pour une meilleure reconnaissance et visibilité. Le propriétaire identifiera ainsi plus facilement la source de l'information ; il connaîtra mieux le CRPF et comprendra mieux ses missions.

Et d'autres leviers à actionner...

Parmi les autres pistes proposées par l'agence de communication :

- constituer des **relais de communication**, en s'appuyant sur des « ambassadeurs » : propriétaires relais, notaires, fédérations de chasse...
- **adapter la réglementation** : la gestion forestière, pourtant très encadrée, reste souvent minimaliste. Le plan de gestion, bien que salué lors des enquêtes, n'est souvent réalisé que par-

Un questionnaire très ouvert

Le questionnaire comprenait 5 parties dont deux s'intéressaient aux sentiments du propriétaire sur sa forêt (que représente la forêt, les coupes de bois...), ainsi qu'aux motivations et freins rencontrés pour la gestion, les coupes... Même sur les autres chapitres, la plupart des questions laissait place aux commentaires libres. Le questionnaire se plaçait ainsi clairement à l'« écoute » du propriétaire.

La version de départ a été élaborée par Natacha Poirier étudiante-stagiaire en droit rural (qui a ensuite traité l'ensemble des données). Elle s'est enrichie des remarques de personnels du CRPF et des membres du comité de pilotage (Conseil régional, DRAAF, Union régionale des syndicats de Poitou-Charentes, agence de communication) qui ont souhaité cette ouverture. Enfin, le questionnaire a subi quelques dernières modifications après test par deux propriétaires qui, indépendamment, ont demandé les mêmes modifications sur certaines questions.

Le choix de cette ouverture était délicat car il compliquait l'analyse mais il s'est révélé très instructif puisque nombre de répondants se sont exprimés et ont livré des sentiments poignants.

tiellement et tardivement par rapport aux délais prévus. Ne serait-il pas nécessaire d'adapter cette législation au « produire plus » ? Sinon, d'accompagner toute nouvelle mesure réglementaire de mesures positives incitatives, - **développer la filière bois**, car l'extrémité de la chaîne stimulera nécessairement l'amont, - **revaloriser le bois** : levier difficile à actionner et pourtant souvent cité. En effet, même si certains propriétaires n'attendent pas de revenus de leur forêt, ils sont attachés à la valeur des choses et refusent de brader leurs bois.

Les propriétaires du Centre n'apparaissent pas réticents à une mobilisation des bois mais plutôt passifs face à d'autres attraits de la forêt (patrimoine, chasse, agrément, nature...). Il faut donc trouver l'élément déclencheur pour les rendre acteurs de la filière bois. Le rétablissement d'un climat de **confiance** paraît capital ; confiance du propriétaire en lui-même mais aussi envers les différents intervenants (acheteurs, entrepreneurs de travaux forestiers, administration...). Reste pour la filière à faire les choix nécessaires. Il y va de son avenir. ■

(1) Établissement national d'enseignement supérieur agronomique de Dijon.

* Plusieurs réponses possibles par question.

Christine Pompougnac
Ingénieur au CRPF d'Île-de-France et du Centre
43 rue du bœuf Saint Paterne
45000 Orléans

Étude réalisée par l'agence Partenaires d'Avenir et Natacha Poirier (Institut de droit rural de Poitiers), financée par l'État et le conseil régional du Centre.

Lire >> le rapport d'étude

Résumé

Une enquête (en 2010) sur les attentes et motivations des propriétaires forestiers de la région Centre permet de mieux comprendre les freins ou générateurs de décision de gestion forestière. La protection de la nature, la chasse, la transmission du patrimoine, le maintien d'un beau paysage sont les centres d'intérêt les plus courants, bien avant la sylviculture et la production de bois. Rétablir un climat de confiance, adapter les messages à une population excessivement hétérogène sont les axes de communication recommandés pour améliorer la mobilisation de bois.

Mots-clés : motivations propriétaires forestiers, région Centre, mobilisation.